



MAIRIE DE LE BOUCHAGE
211 Route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 02 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six et le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Paul BONNAVIAT, Monsieur Robert COPET, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD-LESTRA, Madame Françoise GAGNEUX, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Nathalie PATTARD BOUVARD, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Alain REPOSO, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 17 février 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.

Madame le Maire propose de retirer le point suivant en raison de la non réception de la convention à signer :

- Adhésion au Syndicat Intercommunal des Chapiteaux – SIRGEMAFAL

Madame le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Actions du Conseil Municipal d'Enfants
Rapporteur : Françoise Gagneux, conseillère municipale et présidente de la commission communale « Conseil Municipal des Enfants »
- Point sur les travaux de Cessenoud
Rapporteur : Christophe Perrier, adjoint en charge des Finances, de la Voirie et de la Sécurité
- Compte-rendu de la réunion du 23 février 2026 relative à l'avancement des projets en matière d'énergies renouvelables
Rapporteur : Robert Copet, conseiller municipal, président de la commission communale agriculture, en charge de la thématique liée aux énergies renouvelables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications proposées.

POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

- **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Rapporteurs : Annie Pourtier, maire, Nathalie Godin, présidente de la commission communale Finances, Christophe Perrier, adjoint en charge des Finances, de la Voirie et de la Sécurité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et qu'à lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Elle précise que le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, offre une information financière plus simple et plus lisible avec un seul document au lieu de deux partiellement redondants et souvent volumineux que sont le compte administratif et le compte de gestion, simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée et offre une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné. Madame le Maire complète en indiquant que le CFU constitue également le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public, dans le respect de leurs prérogatives respectives, pour établir ce document commun.

Madame Nathalie Godin, conseillère municipale et présidente de la commission communale « Finances » présente le Compte Financier Unique de l'année 2025 aux membres du conseil municipal, lequel peut se résumer ainsi :

- **FONCTIONNEMENT**

Excédent de clôture 2024	+ 598 561.14 €
Recettes de l'exercice 2025	+ 544 911.47 €
Dépenses de l'exercice 2025	- 535 675.99 €
Résultat de clôture 2025	607 796.62 €

- **INVESTISSEMENT**

Excédent de clôture 2024	+ 105 477.28 €
Recettes de l'exercice 2025	+ 146 756.74 €
Dépenses de l'exercice 2025	- 120 490.67 €
Résultat de clôture 2025	+ 131 743.35 €

- **Soit un excédent global cumulé de** + 739 539.97 €

Madame Nathalie Godin présente le document B2 du Compte Financier Unique 2025 qui s'établit ainsi :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	105 477,28		26 266,07		131 743,35
Fonctionnement	598 561,14		9 235,48		607 796,62
TOTAL I	704 038,42		35 501,55		739 539,97
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	704 038,42		35 501,55		739 539,97

Madame le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote. Il est précisé que le pouvoir de Monsieur Guy Mathiolon à Madame le Maire n'est pas comptabilisé dans les votes de la délibération.

Madame la présidente de la commission communale Finances demande son avis au conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, ni Monsieur Guy Mathiolon.

• **Fongibilité des crédits pour 2026**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire.

Madame le Maire expose que, dans le cadre de la nomenclature M57, le Conseil Municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Madame le Maire rappelle que la M57 est une "nomenclature" budgétaire et comptable qui s'applique à toutes les collectivités territoriales ainsi qu'à leur groupement depuis 2024. Le référentiel M57 rassemble les normes s'appliquant aux différentes comptabilités publiques.

Elle indique que cette délégation est valable pour budget 2026 et doit être renouvelée toutes les années.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) pour le budget 2026.

• **Affectation des résultats 2025**

Rapporteurs : Annie Pourtier, maire, Nathalie Godin, présidente de la commission communale Finances, Christophe Perrier, adjoint en charge des Finances, de la Voirie et de la Sécurité.

Madame le Maire rappelle que l'affectation du résultat du budget d'une commune est une décision budgétaire qui consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent à la section d'investissement.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Compte Financier Unique faisait apparaître :

Un résultat de la section de fonctionnement (excédent de clôture) de	607 796.62 €
Un solde d'exécution de la section d'investissement (excédent de clôture) de	131 743.35 €
Le résultat de clôture de l'exercice 2025 s'élève à	739 539.97 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

- En dépenses pour un montant de	433 041.36 €
- En recettes pour un montant de	300 000.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 1 298.01 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

➤ Invest/Rec compte 001 : solde d'exécution reporté :	131 743.35 €
➤ Invest/Rec compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 298.01 €
➤ Fonct/Rec compte 002 : excédent de résultat de fonctionnement reporté :	606 498.61 €

• **Vote des taux d'imposition 2026**

Rapporteurs : Annie Pourtier, maire, Nathalie Godin, présidente de la commission communale Finances, Christophe Perrier, adjoint en charge des Finances, de la Voirie et de la Sécurité.

Madame le maire, Madame Nathalie Godin, conseillère municipale et présidente de la commission communale Finances Monsieur Christophe Perrier, adjoint en charge des Finances informent les membres du conseil municipal que l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 n'est pas encore parvenu en mairie.

Madame le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition pour les taxes foncières bâtie et non bâtie et celle de la taxe d'habitation.

Madame le Maire souligne une nouvelle fois la très bonne gestion budgétaire de la Commune conjuguée à la volonté de l'ensemble du Conseil Municipal de préserver le pouvoir d'achat des familles.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

➤ De maintenir les taux d'imposition suivants :

- **Taxe Foncière Bâti :** 36.63 %
- **Taxe Foncière Non Bâti :** 55.50 %
- **Taxe Habitation :** 11.22 %

- **Vote du budget primitif 2026**

Rapporteurs : Annie Pourtier, maire, Nathalie Godin, présidente de la commission communale Finances, Christophe Perrier, adjoint en charge des Finances, de la Voirie et de la Sécurité.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif est un acte ayant valeur d'autorisation prévisionnelle et que, conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif doit être voté avant le 31 mars de l'exercice, cette date pouvant être exceptionnellement reportée au 15 avril les années de renouvellement des conseils municipaux au titre d'une disposition dérogatoire.

Madame le Maire indique avoir souhaité, en concertation avec Madame Nathalie Godin, présidente de la commission communale Finances, et Monsieur Christophe Perrier, adjoint en charge des Finances, inscrire le vote du budget à l'ordre du jour avant les élections municipales afin de garantir la continuité du service public communal et d'assurer la sécurité juridique et financière de la collectivité dès le début de l'exercice. Cette décision vise également à éviter toute période d'incertitude budgétaire, à permettre l'engagement sans retard des dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi qu'à la réalisation des projets déjà engagés.

Madame le Maire rappelle les principes du budget primitif :

- **Le principe de l'annualité** impose que l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile.
- **Le principe d'unité** signifie qu'un document unique doit présenter le budget local des collectivités territoriales.
- **Le principe d'universalité** qui impose que l'ensemble des recettes serve à couvrir l'ensemble des dépenses.
- **Le principe de l'équilibre** signifie que les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère. Pour la section de fonctionnement comme pour la section d'investissement, les dépenses inscrites au budget doivent être égales aux recettes.

Madame le Maire précise également que des décisions modificatives peuvent être prises à tout moment après le vote du budget primitif et cède ensuite la parole à Madame Nathalie Godin, conseillère municipale et présidente de la commission communale « Finances », pour la présentation du budget primitif 2026.

Madame Nathalie Godin donne lecture des dépenses et des recettes prévues au budget primitif 2026 de la commune par la commission des finances, avec la validation de monsieur Cuabos, conseiller aux Décideurs Locaux des Balcons du Dauphiné.

- **En recettes et dépenses de fonctionnement à 1 130 233.16 €**
- **En recettes et dépenses d'investissement à 891 049.65 €**

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal,

Madame Nathalie Godin explique que la préparation budgétaire a été impactée par les dysfonctionnements informatiques survenus sur les applications utilisées par la Trésorerie.

Monsieur Robert Copet demande des précisions sur les travaux de réalisation d'un fossé sur le secteur des Mézières.

Monsieur Christophe Perrier indique que ce projet permettra d'améliorer la situation en matière d'écoulement sur le secteur. Il ajoute que sa réalisation nécessite l'accord d'un propriétaire afin d'utiliser une partie de sa parcelle.

Monsieur Robert Copet souhaite connaître le nombre et les emplacements des panneaux d'agglomération qui seront remplacés et donc, prévus au budget.

Madame Nathalie Godin répond que le montant indiqué au compte 615213 pour un montant de 30 000 euros ne concerne pas uniquement le renouvellement des panneaux d'agglomération.

Christophe Perrier ajoute que le Département a demandé à la commune si le changement des panneaux était envisagé pour améliorer la lisibilité en entrée et sortie d'agglomération. Le remplacement des panneaux permettra de répondre à cette sollicitation.

Monsieur Robert Copet demande si l'installation d'un panneau d'entrée d'agglomération sur la route de Buvin est prévue en amont de la route des Mézières. Il indique que cela permettrait de réduire la vitesse des véhicules qui circulent sur cette voie.

Madame le Maire répond que cette demande est actuellement étudiée avec les services du Département de l'Isère.

Monsieur Jérôme Trillat attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de bien choisir les panneaux acoustiques de la salle des fêtes, notamment en matière de sécurité incendie. Madame Françoise Herbebin ajoute que le rideau de la scène est ignifugé et qu'il sera remplacé, car il est abîmé, par un rideau présentant les mêmes caractéristiques.

Madame le Maire répond que la commune sera accompagnée par des professionnels dans ses choix, afin de garantir la sécurité des usagers de l'équipement.

Monsieur Robert Copet demande si des travaux seront envisagés en 2026 au sein de « l'ancien local du foot » situé au rez-de-chaussée de l'appartement actuellement en cours de rénovation.

Monsieur Alain Reposo répond que des travaux d'électricité ont été réalisés, ainsi que l'isolation thermique et acoustique au niveau du plafond. Ces travaux peuvent s'adapter à tout type de destination du local qui sera déterminée à l'avenir.

Monsieur Robert Copet demande si des travaux sont prévus à la salle des associations.

Madame Nathalie Godin répond que cela n'est pas prévu au budget de l'année 2026, car il a fallu réaliser des arbitrages et prioriser les investissements. Le chantier de la phase O de la requalification du centre-village occupe déjà un temps conséquent en matière de suivi et qu'il semble préférable de ne pas mener toutes les opérations simultanément pour permettre un bon suivi des projets.

Madame Nathalie Godin indique qu'une proposition d'achat de logiciel permettant la création de supports de communication avait été émise par la commission communication. Elle explique que l'achat n'est pas fléché au budget, car le montant de l'achat et celui de l'abonnement peuvent être inscrits sur des lignes budgétaires déjà existantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

Vote le Budget Primitif 2026 de la Commune du Bouchage qui s'équilibre comme suit :

- **En recettes et dépenses de fonctionnement à 1 130 233.16 €**
- **En recettes et dépenses d'investissement à 891 049.65 €**

Madame le Maire et Madame Nathalie Godin énoncent la très bonne santé financière de notre collectivité qui nous a été rappelée par le Comptable public, ainsi qu'une maîtrise rigoureuse des charges de fonctionnement et la capacité à obtenir des subventions pour accompagner tous les projets communaux.

Madame le Maire remercie Madame Nathalie Godin, conseillère municipale et présidente de la commission communale « Finances » et Madame Stéphanie Varvier, secrétaire de Mairie, et étend ses remerciements à l'ensemble des membres de la commission communale des finances qui ont contribué aux travaux de préparation budgétaire.

-
- **Avenant au contrat Alléasur Dommages aux biens**

Rapporteur : Nathalie Godin, présidente de la commission communale Finances

Madame Nathalie Godin rappelle que, par délibération n°34/22 en date du 12 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'un contrat d'assurance Aléassur – Dommage aux biens – avec la Société SMACL ASSURANCES pour la période 2023-2028.

Le contrat ayant fait l'objet d'une relecture, il convient de formaliser les nouveaux éléments au sein d'un avenant n°2, lequel modifie les surfaces de quatre biens assurés (Anciens vestiaires du foot et préau ; Eglise ; WC publics ; Salle des associations). Les autres conditions du contrat restent identiques.

Madame la présidente de la commission communale Finance propose d'approuver l'avenant n°2 au contrat d'assurance Aléassur – Dommage aux biens – conclu avec la Société SMACL ASSURANCES pour un montant de 34,96 euros et rappelle les cotisations d'assurance 2026 pour la Commune du Bouchage :

- Véhicules : 2 110.98 €
- Responsabilité civile : 1 787.71 €
- Auto Collaborateurs : 386.10 €
- Protection juridique : 374.56 €
- Protection fonctionnelle : 76.40 €
- Accidents corporels : 53.48 €
- Dommage aux Biens de 4410.63 €

Prime totale de 8899,86 €.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avenant n°2 au contrat d'assurance Aléassur – Dommage aux biens – conclu avec la Société SMACL ASSURANCES.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

- Autorise Madame le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

- **Participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif d'Arandon-Passins par l'Union Sportive Le Bouchage Passins Arandon**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire expose que le club de foot du Bouchage, l'Union Sportive du Bouchage, a fait l'objet d'une entente avec le club de foot d'Arandon-Passins, pour ne former désormais qu'un seul club baptisé Union Sportive Le Bouchage Passins Arandon, USBPA.

Pour la pratique des activités sportives de l'USBPA, la Commune d'Arandon-Passins met à disposition de l'association l'enceinte sportive située Route du Stade comprenant un terrain de football, les vestiaires attenants, les sanitaires et le parking. Une « *Convention de mise à disposition d'un local communal à une association dont le siège social est hors commune* » a été établie par la Commune d'Arandon-Passins et lie la Mairie d'Arandon-Passins, représentée par Madame Maria Sandrin, Maire, d'une part, et l'Association Union Sportive Le Bouchage Passins Arandon (USBPA), représentée par Monsieur Sébastien Maillier d'autre part, dont le siège social est situé à la Mairie du Bouchage.

Dans la mesure où l'USBPA est une entente entre les clubs des deux communes, une participation aux charges de fonctionnement est demandée par la Commune d'Arandon-Passins à la Commune du Bouchage pour l'utilisation par l'association du complexe sportif. La redevance, pour la Commune du Bouchage, est calculée par la Commune d'Arandon-Passins et s'élève à 5 000 euros. Elle correspond à la moitié des charges de fonctionnement supportées par la Commune d'Arandon-Passins qui s'élèvent donc à 10 000 € et qui comprennent notamment la tonte du stade, le matériel, l'eau et l'électricité. Cette participation financière de la Commune du Bouchage pourra être réévaluée par la Commune d'Arandon-Passins selon les charges financières de fonctionnement engendrées durant la saison écoulée.

Madame le Maire a sollicité Madame le Maire d'Arandon-Passins afin qu'une convention financière soit établie, chaque année, par la Commune d'Arandon-Passins, convention qui liera les deux communes et qui sera signée par les deux maires. Cette convention devra notamment préciser de façon détaillée les charges de fonctionnement supportées par la Commune d'Arandon-Passins et la contribution demandée à la Commune du Bouchage. La convention financière sera transmise à la Commune du Bouchage et inscrite en point soumis à délibération lors du prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle aussi que les installations sportives (stades, complexes sportifs, vestiaires...) font l'objet de contrôles et que le stade de foot du Bouchage ainsi que les vestiaires du Bouchage ne répondaient pas aux normes établies par le District de l'Isère. Ainsi, un avis défavorable avait été formulée ainsi que l'interdiction, pour les joueurs de traverser une route pour passer des vestiaires au stade.

Ainsi, Madame le Maire indique que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune du Bouchage ne dispose pas d'un équipement sportif permettant la pratique du football pour l'Association Union sportive Le Bouchage Passins Arandon regroupant des joueurs de la commune du Bouchage et de la commune d'Arandon-Passins ;

Considérant que le complexe sportif situé sur la commune d'Arandon-Passins est régulièrement utilisé par l'Association Union Sportive Le Bouchage Passins Arandon (USBPA) ;

Considérant l'intérêt communal que représente l'accès à cet équipement structurant pour le développement des activités sportives et associatives,

Considérant la demande de participation financière formulée par la commune d'Arandon-Passins,

Madame le Maire propose une participation de la Commune du Bouchage aux charges de fonctionnement de la Commune d'Arandon-Passins pour l'utilisation du complexe sportif de cette commune par l'USBPA.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Monsieur Jérôme Gelas s'inquiète de l'impact de cette participation sur les autres associations, eu égard au montant versé.

Monsieur Christophe Perrier répond que les associations de la commune bénéficient d'autres avantages, notamment au travers de la mise à disposition de salles et d'équipements, et que cela représente des charges de fonctionnement pour la commune.

Madame le Maire indique que les associations doivent valoriser ces avantages en nature dans leurs budgets.

Madame Céline Pelloux demande de quelle manière les présidents d'association sont informés de cette nécessité et de leurs obligations en général.

Madame Françoise Gagneux répond que l'Union de Défense des Associations de l'Isère (UDAI) peut accompagner les présidents dans l'exercice de leurs fonctions, dans la mesure où l'association adhère à l'UDAI.

Madame le Maire ajoute que le secrétariat de mairie peut aussi être sollicité par les présidents pour obtenir des informations.

Monsieur Jérôme Gelas souhaite connaître le nombre d'adhérents de l'USBPA.

Monsieur Christophe Perrier répond qu'il y a actuellement 21 licenciés.

Monsieur Paul Bonnaviat dit qu'il faut souhaiter que le club puisse accueillir de nouveaux licenciés et ainsi reformer de nouvelles équipes « Séniors ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver le principe d'une participation financière de la commune du Bouchage aux frais de fonctionnement du complexe sportif de la commune d'Arandon-Passins
- De fixer le montant de la participation à 5000 € pour la saison 2025/2026. Ce montant sera réévalué chaque année par la commune d'Arandon-Passins et délibéré par la commune du Bouchage
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, article 65748

- **Sollicitation Fonds de concours de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour la Requalification du Centre Village**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire souhaite solliciter un Fonds de concours de 50 193 € auprès de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour participer au financement du projet de création d'une forêt urbaine au centre du village, sur l'ancien terrain de foot. Ce montant correspond à 60 % de l'enveloppe de la communauté de

commune dédiée à la Commune du Bouchage dans la mesure où le règlement du Fonds de concours de l'EPCI ne permet pas, pour un même projet, de dépasser ce pourcentage.

Ainsi, Madame le Maire indique que :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°038-2024, en date du 15 février 2024, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres ;

Vu le pacte financier et fiscal de solidarité (et notamment l'action A2 fonds de concours) de la communauté de communes Balcons du Dauphiné voté le 12 juillet 2023 ;

Considérant que la commune du Bouchage souhaite réaménager son cœur de village en créant une forêt urbaine et que dans ce cadre, elle envisage de demander un fonds de concours pour ce projet à la communauté de communes Balcons du Dauphiné ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;
Considérant que le montant du fonds de concours demandé est conforme au règlement d'attribution des fonds de concours susvisé ;

Madame le Maire souhaite solliciter un Fonds de concours de 50 193 € auprès de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et rappelle toutes les subventions sollicitées :

- Auprès du Département de l'Isère, 40 000 euros au titre des amendes de police
- Auprès du Département, 20 000 euros au titre du dispositif « 1 arbre, 1 habitant »
- Auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, 29 106 euros au titre du Bonus Ruralité
- Auprès de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, 50 193 euros au titre du Fonds de concours.

La subvention « 1 arbre, 1 habitant » a d'ores et déjà été attribuée à la Commune du Bouchage par le Département de l'Isère lors de la Commission Permanente du 27 février 2026.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné en vue de participer au financement du projet, à hauteur de 60 % de l'enveloppe dédiée à la commune, soit 50 193 € ;
- **PRECISE** que le montant estimatif du projet s'élève à 320 491 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

- **Signature de l'acte d'engagement pour prestation Passage caméra – Requalification centre village**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire rappelle que les travaux de création d'un parc ont commencé sur l'ancien stade. Dans ce parc se dessineront les îlots d'une forêt urbaine au cœur d'une vaste prairie fleurie, composant un paysage à la fois ouvert et protecteur. Espace de déambulation et de contemplation, ce parc offrira également un terrain propice à la pratique de la pétanque, tout en se prêtant à l'accueil d'expositions temporaires, de spectacles et d'événements organisés par la Municipalité et les associations. Des cheminements doux seront aussi créés sous forme de chemins de fauche et deux de ces parcours seront minéralisés afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et à tous les publics, affirmant ainsi la vocation inclusive de ce lieu. Des allées ombragées viendront compléter l'ensemble, en lien avec un terrain de football de loisirs intégré au projet. Des places de stationnement borderont ce nouvel espace.

Madame le Maire indique que les travaux de VRD imposent la réalisation d'une prestation de passage Caméra dans les conduites d'eau pluviales et qu'à ce titre, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Ainsi, Madame le Maire indique que :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget communal,

Considérant le projet de requalification du centre village engagé par la commune,

Considérant la nécessité de réaliser des prestations de passages caméra dans le cadre des travaux de VRD,

Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique,

Considérant l'analyse des offres réalisée le Cabinet Merlin,

Considérant l'offre présentée par la société VISI 38 SAS, pour un montant de 1 910.00 € HT,

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Monsieur Paul Bonnaviat dit que les canalisations qui seront inspectées sont très anciennes et qu'il est possible que de nouveaux travaux viennent s'ajouter à ceux déjà prévus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- D'attribuer le marché de prestations de passages caméra dans le cadre de l'opération de requalification du centre village à la société VISI38 SAS, pour un montant de 1 910.00 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

- **Création d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire rappelle que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire indique que l'agent occupant le poste d'adjoint technique à temps complet remplit les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement au titre de l'ancienneté vers le grade d'adjoint technique principal de deuxième classe.

Afin de permettre à l'agent de bénéficier de cette évolution de carrière, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création du poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

- **Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire rappelle que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire indique qu'un dossier de promotion interne a été déposé à l'automne 2025 auprès des services du Centre de Gestion de l'Isère afin de permettre à l'agent occupant le poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet d'évoluer dans sa carrière. Le dossier a été reçu favorablement. L'agent a donc été inscrit par arrêté du 28 janvier 2026 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Isère sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Afin de permettre la nomination de l'agent dans son nouveau cadre d'emploi, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

AUTRES POINTS

- **Décisions du Maire**

Rapporteur : Annie Pourtier, Maire

18/12/25	Bertrand Espaces verts	Aide empierrement chemins 2026	1114.80
18/12/25	Bertrand Espaces verts	Plantation rosiers petite place Le Mollard	583.05
18/12/25	Bertrand Espaces verts	Entretien annuel 2026 Le Mollard/Le Village	2514.96
23/12/25	Bertrand Espaces verts	Entretien 2026 mare/entrées village	3374.25
29/12/26	Durand SARL	Plus-value isolation appartement communal	2404.80
06/01/26	Flash Anim	Sono pour les vœux du maire	614.00
07/01/26	SAS FDEL	Formation Elections 1 agent administratif	277.00
08/01/26	SARL OTP	Terrassement pour aire de jeux à l'école	1152.00
15/01/26	La Chouille	Buffet froid pour les vœux du maire	1200.00
20/01/26	Bruneau	Fournitures administratives	219.53
26/01/26	Bruno Jullierat	Peinture couloir appartement communal	1036.00
29/01/26	Bertrand Carrelage	Carrelage salle de bain appartement communal	886.38
29/01/26	Concept sport	Planche de basket	534.00
02/02/26	Lacoste	Fournitures scolaires	315.64
06/02/26	Bruno Jullierat	Réfection sol salle des fêtes	560.00
06/02/26	Bertrand Espaces verts	Elagage 2 érables avec 1 nacelle	1248.00
13/02/26	SARL OTP	Accès à structure de jeux cour école	876.00
16/02/26	JD Maintenance Plomberie	Thermostat sans fil pour chauffage salle des fêtes et circulateur pour chauffage restaurant Golden Blue	809.99
19/02/26	SARL LARGO	Réparation porte atelier communal	336.00
20/02/26	TRAINA	Complément de travaux plomberie pour appartement communal	1357.65
26/02/26	Billaud Nettoyage	Décapage sol salle des fêtes	1380.00

- **Point sur la rénovation de l'appartement communal**

Rapporteur : Alain Reposo, 1^{er} adjoint, délégué aux Equipements publics, aux Réseaux et à l'Environnement.

Monsieur Alain Reposo explique que les travaux de peinture et de sols sont terminés. Il précise que le choix a été fait de conserver les dalles du plafond. Des équipements sanitaires et le chauffe-eau thermodynamique doivent être installés dans les prochains jours. A l'issue de ces opérations, il sera possible de demander l'intervention d'un expert pour réaliser le diagnostic énergétique après travaux de l'appartement.

Madame le Maire remercie Monsieur Alain Reposo pour son investissement et le suivi de cette rénovation.

Madame le Maire indique que dans le cadre de l'annonce publiée pour la location du bien, des photographies de l'appartement rénové seront publiées dès la fin des travaux sur le site internet de la commune.

- **Marche solidaire organisée par le centre social**

Rapporteur : Françoise Herbepin, adjointe déléguée à l'Enfance, au Social et à la Vie associative, et Martine Faroud Lestra, présidente de la commission communale d'Action Sociale

Madame Martine Faroud-Lestra annonce que la marche solidaire organisée par le groupe de parole des femmes victimes de violence aura lieu les 23 et 24 avril aux alentours de Morestel. Une visite de la Maison Ravier et un spectacle sont proposés le 25 avril à Morestel. Des professionnels accompagnant les personnes victimes de violence seront présents lors de cette journée.

Madame Françoise Herbepin ajoute que dans le cadre de cet événement, le Centre Social propose de tricoter des carrés de laine qui seront ensuite assemblés pour constituer des guirlandes décoratives à installer au cœur des villages partenaires du Centre social.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à participer à ces événements.

QUESTIONS DIVERSES

- **Actions du Conseil Municipal d'Enfants**

Rapporteur : Françoise Gagneux, conseillère municipale et présidente de la commission communale « Conseil Municipal des Enfants »

Madame Françoise Gagneux indique que les conseillers municipaux enfants ont organisé à l'automne une collecte de produits alimentaires, de produits d'hygiène et de jouets au profit des Restos du Cœur qui a rencontré du succès.

Les conseillers municipaux enfants ont également participé à l'organisation et à la réalisation du nettoyage de printemps.

Le prochain projet est la mise en place d'une après-midi dédiée aux jeux de société et ouverte à tous. Madame Françoise Gagneux indique qu'il s'agit d'une nouveauté, car cette idée émerge pour la première fois. Le Conseil municipal Enfants sera accompagné par une association intervenant déjà sur d'autres communes pour le prêt de jeux et la présence d'animateurs. L'événement est organisé à la salle des fêtes du Bouchage. Les conseillers préparent un flyer pour annoncer la date et les informations pratiques.

Les membres du Conseil municipal soulignent l'implication des enfants et saluent leur engagement, tant dans la conduite de leurs projets que pour leur présence aux cérémonies commémoratives. Madame Maire remercie Madame Françoise Gagneux pour sa grande implication ainsi que les animatrices du CME.

- **Point sur les travaux de Cessenoud**

Rapporteur : Christophe Perrier, adjoint en charge des Finances, de la Voirie et de la Sécurité

Monsieur Christophe Perrier indique que les marquages ont été effectués ainsi que la résine. Les panneaux ont également été posés. La réception des travaux de signalisation a eu lieu. Les réserves émises devraient être levées lors de la prochaine réunion de chantier puisque l'amélioration des conditions météorologiques permet l'intervention de l'entreprise pour reprendre quelques marquages non satisfaisants. Les plantations seront prochainement réalisées.

Madame Nathalie Godin dit qu'elle constate une réduction significative de la vitesse des véhicules au sein du hameau depuis la création des aménagements de sécurité. Elle ajoute que ces derniers permettent de matérialiser l'existence d'une agglomération.

Madame le Maire dit que les plantations accentueront encore l'effet visuel de rétrécissement de la chaussée.

- **Compte-rendu de la réunion du 23 février 2026 relative à l'avancement des projets en matière d'énergies renouvelables**

Rapporteur : Robert Copet, conseiller municipal, président de la commission communale agriculture, en charge de la thématique liée aux énergies renouvelables

Monsieur Robert Copet rappelle les propositions émises en 2024 par la commune du Bouchage et validées par la Préfecture de l'Isère en matière d'énergies renouvelables, ainsi que le projet de création d'une société dite EnR porté par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Il indique qu'une rencontre a été proposée aux communes par la communauté de communes afin d'échanger sur les deux points rappelés précédemment, en présence des partenaires privés retenus pour la création de la société EnR.

Lors de cet entretien, Robert Copet a présenté le projet de requalification du centre village et les modifications que ce dernier apporte aux prévisions établies en matière d'énergie renouvelable. Au regard de ces éléments, la participation de la commune du Bouchage n'apparaît plus pertinente, d'un commun accord entre tous les acteurs présents à cette réunion.

Madame le Maire donne lecture d'un discours pour remercier les conseillers municipaux pour leur engagement, leur disponibilité, leur présence et le travail accompli tout au long du mandat au service de l'intérêt général et des habitants du Bouchage

Chers collègues,

Chers amis,

Ce soir, nous tenons le dernier Conseil Municipal de ce mandat. C'est un moment chargé d'émotion, parce qu'il marque la fin d'un engagement collectif au service de notre commune du Bouchage.

Être élu municipal, c'est accepter de donner de son temps, souvent de son temps personnel et familial. C'est accepter les réunions tardives ou très tôt le matin (je pense à toutes nos réunions Maire-Adjointes à 7 heures, autour d'un petit déjeuner), les dossiers complexes, les débats parfois animés mais toujours respectueux, les décisions parfois difficiles à prendre. C'est être présent dans les moments heureux comme dans les moments plus délicats. C'est surtout servir, avec discrétion et constance, l'intérêt général.

Vous avez chacun, contribué à faire avancer notre village. Par vos idées, votre vigilance, votre engagement sur le terrain, votre attachement au Bouchage, vous avez participé à écrire une page de son histoire. Rien de ce qui a été accompli durant ce mandat ne l'a été seul. C'est toujours une œuvre collective.

Et au-delà des projets et des réalisations, il y a aussi l'état d'esprit de ce Conseil Municipal : le respect des opinions, le sens des responsabilités, l'esprit d'équipe et la volonté de travailler ensemble malgré nos différences et malgré les crises qui ont marqué ce mandat : la crise sanitaire de la Covid-19, en 2020, suivie d'une crise économique durement ressentie et d'une crise politique nationale qui fragilise encore nos équilibres.

Vous avez toutes et tous pleinement incarné cet esprit.

Quitter un mandat ne signifie pas quitter la vie de la commune. On ne cesse jamais vraiment d'être engagé pour son village. Mais ce soir marque la fin d'un chapitre, et il est important de vous dire combien votre présence et votre investissement ont compté pour moi.

Merci pour votre disponibilité.

Merci pour votre loyauté.

Merci pour votre travail.

Et surtout, merci pour votre engagement au service des habitants du Bouchage.

Parmi nous, quatre élus ont fait le choix de ne pas se représenter : Alain Reposo, Paul Bonnaviat, Françoise Gagneux et Nathalie Pattard Bouvard.

Je voudrais, tout d'abord, m'adresser à notre premier adjoint en charge des travaux, cher Alain. Cette délégation est l'une des plus prenantes et des plus exposées. Les travaux, ce sont des dossiers techniques, des réunions de chantier, des imprévus, des arbitrages budgétaires, des délais à tenir... et des habitants qui attendent des réponses concrètes. Alain, tu as assumé cette mission avec sérieux, compétence et constance. Derrière chaque chantier abouti, il y a eu ton regard, ton investissement et ton sens des responsabilités. Merci pour cet engagement sans faille et merci pour tout ce que tu as réalisé, au cours de ce mandat, pour Le Bouchage.

Je voudrais également saluer celui qui connaît Le Bouchage comme peu de personnes le connaissent, cher Paul, comme personne sans doute... Cette mémoire vivante de la commune, cette connaissance fine des lieux, des familles, des histoires, a été si précieuse dans chacune de nos décisions. Tu as apporté ce regard ancré dans le réel, cette sagesse nourrie par l'expérience, un engagement sincère et l'attachement profond à notre village. Dans un conseil municipal, cette connaissance intime du territoire est une richesse inestimable. Merci infiniment Paul de l'avoir partagée avec nous durant toutes ces années.

Je veux adresser aussi des remerciements particuliers à Françoise, notre conseillère municipale, qui s'est investie sans compter, mais vraiment sans compter. Sur les questions sociales, auprès de l'école, au conseil municipal d'enfants, au comité des fêtes... Françoise, tu as été présente partout où il fallait créer du lien, accompagner, écouter, organiser... Tu as donné beaucoup de toi-même, avec générosité et engagement. Ce type d'investissement ne se mesure pas seulement en dossiers traités mais aussi en énergie donnée et en relations humaines tissées. Notre commune a bénéficié de ton implication et de ta bienveillance. Merci Françoise.

Enfin, je voudrais également avoir un mot personnel pour notre conseillère municipale, Nathalie, qui s'est beaucoup investie sur les sujets liés à l'école et au social. Ces domaines demandent de l'écoute, de la disponibilité, de la discrétion aussi, et un véritable sens de l'humain. Tu as toujours répondu présente, Nathalie, et, tout au long du mandat, je savais que je pouvais te solliciter à tout moment et cette disponibilité et cette fiabilité sont précieuses dans une équipe municipale.

Je voudrais en mon nom personnel, au nom de l'ensemble du conseil municipal et au nom des habitants du Bouchage vous adresser, à tous les quatre, Alain, Paul, Françoise et Nathalie, des remerciements sincères et profonds et vous témoigner toute notre reconnaissance et nos vœux les plus chaleureux pour la suite de vos projets, personnels comme professionnels.

Et à tous, je veux vous redire combien votre action a compté.

Ce soir, nous tournons une page.

Mais l'engagement pour Le Bouchage ne s'efface pas avec un mandat. Il demeure dans les valeurs que vous avez portées et dans les réalisations que vous laissez... comme des traces.

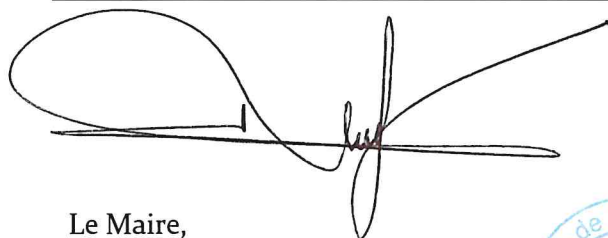
En mon nom personnel et au nom des habitants du Bouchage, je vous remercie toutes et tous très chaleureusement pour votre dévouement, votre loyauté et votre sens du service public.

Annie Pourtier

Maire du Bouchage

La séance est levée à 21h20.

La date du prochain Conseil Municipal sera mise en ligne sur la page d'accueil du site internet de la commune du Bouchage : www.lebouchage38.fr



Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Nathalie GODIN